



Intendance des impôts  
Secteur Droit et coordination  
Formation spécialisée et information

Case postale  
3001 Berne  
+41 31 633 60 01  
rk.sv@be.ch  
www.taxme.ch

Guide

# Personnes physiques

## 2021~~0~~

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le guide d'établissement de la déclaration d'impôt pour les personnes physiques est un site Internet à part entière.

Lien: [Guide pour les personnes physiques, année fiscale 2021~~0~~](#)

Ce PDF ne comprend que les pages du guide 2021 qui ont été modifiées par rapport à l'année passée. Pour vous aider à vous repérer, le sommaire vous indique les numéros de ces pages dans l'édition complète du guide 2020.

## Sommaire

<b>Année fiscale 2021</b> .....	<b>1</b>
<b>Informations générales</b> .....	<b>2</b>
Obligation de déposer une déclaration d'impôt .....	2
– Enfants mineurs .....	2
<b>Données de référence</b> (2020 : page 9) .....	<b>3</b>
Epoux (2020 : page 11) .....	4
– Identité (2020 : page 12) .....	5
Vos enfants .....	6
– Frais de garde des enfants par des tiers (2020 : page 14) .....	6
– Déduction pour enfant : enfants mineurs (2020 : page 22) .....	7
<b>Revenu d'activité</b> .....	<b>8</b>
Activité dépendante .....	8
– Indemnités non comprises dans le salaire net (2020 : page 30) .....	8
<b>Revenus divers</b> .....	<b>9</b>
Contributions d'entretien / pensions alimentaires perçues (2020 : page 110) .....	9
Revenus non imposables (2020 : page 113) .....	10
– Prestations complémentaires et allocations pour impotent .....	10
– Prestations transitoires .....	10
– Revenus imposés en procédure de décompte simplifiée .....	10
– Rentes et pensions étrangères non imposables .....	10
Donations / avances d'hoirie .....	11
– Donation reçue (2020 : page 121) .....	11
<b>Éléments de fortune/titres</b> .....	<b>12</b>
Comptes bancaires et avoirs (2020 : page 125) .....	12
Actions/papiers-valeurs .....	13
– Valeur fiscale (2020 : page 132) .....	13
Prêts et autres créances (avoirs) (2020 : page 137) .....	14
Autres capitaux non déclarés ailleurs (2020 : page 138) .....	15
– Valeur fiscale (2020 : page 140) .....	16
Participations qualifiées (2020 : page 148) .....	17
<b>Immeubles et biens-fonds de la fortune privée</b> .....	<b>18</b>
Valeur officielle .....	18
– Droit d'habitation (2020 : page 153) .....	18
Autres revenus immobiliers non déclarés ailleurs .....	20
– Installations photovoltaïques (2020 : page 164) .....	20
– Subventions et prestations d'assurance (2020 : page 165) .....	20
Frais immobiliers .....	21
– Frais d'entretien effectifs (2020 : page 169) .....	21
– Solde des frais de mesures d'économie d'énergie (nouveau) .....	22
<b>Frais professionnels</b> .....	<b>23</b>
Frais de déplacement en transports publics (2020 : page 179) .....	23
Frais de déplacement en véhicule privé (2020 : 180) .....	24
Autres frais professionnels .....	25
Déduction forfaitaire des autres frais professionnels (2020 : page 185) .....	25
<b>Déductions</b> .....	<b>26</b>
Cotisations aux piliers 2 et 3a et cotisations AVS/AI/APG versées en l'absence d'activité professionnelle .....	26
– Cotisations au pilier 3a (prévoyance liée) (2020 : page 192) .....	26
Frais de maladie et d'accident (2020 : page 204) .....	27

## Année fiscale 2021~~0~~

Ce guide vous explique les modalités d'imposition pratiques du canton de Berne et vous aide à remplir votre déclaration d'impôt.

Par souci de clarté, les personnes liées par un partenariat enregistré n'y sont pas explicitement mentionnées. Cependant, tous les termes utilisés pour les époux (époux, épouse, mariage, conjoint-e, marié-e, séparé-e, divorcé-e, veuf, veuve, etc.) désignent également les partenaires enregistrés qui sont dans la situation correspondante.

# Informations générales

## Obligation de déposer une déclaration d'impôt

### Enfants mineurs

#### Enfants nés en 2003 (ayant eu 17 ans en 2020) (2020: page 4)

Ces enfants ont reçu leurs deux premières déclarations d'impôt, celles de ~~pour l'année fiscale~~ 2019 et de 2020. Ils doivent également continuer à déposer leur propre une déclaration d'impôt chaque année ~~pour l'année fiscale 2020, car ils sont majeurs depuis 2021~~.

~~Ils doivent y déclarer uniquement leur revenu du travail et les déductions qui y sont liées (pas la fortune). S'ils n'ont pas encore de revenu du travail, ils doivent simplement signer leur déclaration et la déposer telle quelle, sans rien y indiquer.~~

#### Enfants nés en 2004 ou après

Ces enfants recevront automatiquement leur première déclaration d'impôt pour l'année fiscale au cours de laquelle ils auront eu 18 ans. Sur demande, une déclaration d'impôt au nom d'un enfant mineur peut vous être adressée pour déclarer son revenu du travail.

Les parents ne doivent pas déclarer le revenu du travail de leur enfant mineur dans leur déclaration d'impôt. Par contre, ils doivent y déclarer sa fortune et les autres catégories de revenu dont il dispose, comme s'il s'agissait des leurs.

Si seul l'un des parents exerce l'autorité parentale, c'est à lui ou elle de déclarer la fortune et les autres revenus de l'enfant dans sa déclaration d'impôt. Si les parents sont séparés mais exercent conjointement et alternativement le droit de garde ou s'ils vivent en concubinage et exercent conjointement le droit de garde, chaque parent doit déclarer la moitié de la fortune et des autres revenus de l'enfant dans sa déclaration d'impôt.

[Notice 12: Imposition des familles \(PDF, 205 Ko, 5 pages\)](#)

#### **Exception**

Les mineurs orphelins de père et de mère et les personnes sous tutelle doivent déclarer l'ensemble de leur revenu et de leur fortune dans leur propre déclaration d'impôt.

## Données de référence (2020: page 9)

Le **registre de l'impôt** des personnes physiques est tenu par les communes. L'état civil, la confession et les données relatives à la taxe d'exemption du service actif dans les corps de sapeurs-pompiers qui sont inscrits dans votre déclaration d'impôt sont ceux qui figuraient au registre de l'impôt au 31 décembre.

Toutes les valeurs figurant au registre de l'impôt sont protégées par le secret fiscal (art. 153 de la loi sur les impôts).

### **Nota bene**

Si les données figurant dans TaxMe online sont inexactes, veuillez ~~en aviser~~ [contacter le service des habitants de](#) votre commune de domicile ~~avant de remplir votre déclaration d'impôt~~.

## Epoux (2020 : page 11)

Les époux doivent déclarer leur revenu et leur fortune dans une déclaration d'impôt commune. Les personnes qui se marient en cours d'année doivent établir une déclaration commune pour l'année entière.

En cas de divorce ou de séparation, chacun doit remplir une déclaration d'impôt individuelle pour l'année entière.

### [Nota bene](#)

[Mariage](#)

[Séparation et divorce](#)

[Notice 6 : Séparation, divorce, concubinage \(PDF\)](#)

Identité (2020: page 12)

**Nota bene**

Si l'identité de votre conjoint-e est inexacte dans TaxMe online, veuillez ~~en aviser~~ [contacter le service des habitants de](#) votre commune de domicile ~~avant de remplir la déclaration d'impôt.~~

~~(PDF, 488 Ko, 10 pages).~~

**Les personnes liées par un partenariat enregistré** remplissent une déclaration d'impôt commune. Leurs revenus et leur fortune respectifs sont additionnés. Elles bénéficient des déductions et du barème pour couples mariés.

Les partenaires enregistrés ne sont pas explicitement mentionnés dans ce guide, car ils sont assimilés aux couples mariés. Les termes époux, épouse, couple marié, conjoint-e, marié-e, séparé-e, divorcé-e, veuf, veuve, etc. désignent donc aussi les personnes liées par un partenariat enregistré.

Si vous êtes dans ce cas, référez-vous aux explications relatives à l'état civil «marié-e», «séparé-e», «divorcé-e» ou «veuf/veuve» selon votre situation (en couple, séparé-e, partenariat dissous ou partenaire décédé-e).

## Vos enfants

### Frais de garde des enfants par des tiers (2020: page 14)

Déclarez les frais que vous avez engagés pour faire garder votre enfant. Seuls les frais de garde des **enfants de moins de 14 ans** sont déductibles.

Les frais de garde des enfants par des tiers englobent notamment les frais de crèche, d'école à journée continue et de maman de jour. Seul le coût de la prise en charge est déductible.

#### Qui peut déduire ces frais ?

- Les parents qui travaillent ou qui sont en formation
- Les parents qui sont incapables de travailler
- Les parents qui forment un ménage commun avec l'enfant
- Les parents qui supportent eux-mêmes ces frais et qui peuvent les justifier

#### Frais déductibles

- Uniquement les frais que vous devez engager pour faire garder votre enfant pendant votre temps de travail ou de formation
- Frais directement liés à l'incapacité de travailler

#### Nota bene

La déduction des frais de garde des enfants par des tiers est plafonnée à **10 100 francs** dans le cadre de l'imposition fédérale et à ~~8000~~ **12 000 francs** dans le cadre de l'imposition cantonale et communale. Ce plafond est automatiquement appliqué lors de la taxation. Si la somme déclarée à ce titre est plus élevée, elle sera donc ramenée à ce montant.

**Ce plafond s'entend par enfant.**



Déduction pour enfant: enfants mineurs (2020 : page 22)

**Parent(s) d'un enfant mineur ayant droit à la déduction pour enfant**

- Le **couple**, si les parents sont **mariés** et qu'ils **forment ensemble un ménage commun avec l'enfant**.
- Si les parents sont **taxés séparément**, qu'ils **ne forment pas un ménage commun et que**
  - **une pension alimentaire** est versée:  
le parent qui reçoit la pension alimentaire et la déclare à ce titre comme revenu;
  - **aucune pension alimentaire** n'est versée:  
chacun des parents a droit à la moitié de la déduction (autorité parentale conjointe);
  - **l'autorité parentale n'est pas conjointe**:  
le parent qui exerce l'autorité parentale.
- Si les parents sont **taxés séparément**, qu'ils **forment un ménage commun et que**
  - **une pension alimentaire** est versée (sous réserve d'une convention agréée):  
le parent qui reçoit la pension alimentaire et la déclare à ce titre comme revenu;
  - **aucune pension alimentaire** n'est versée:  
chacun des parents a droit à la moitié de la déduction (autorité parentale conjointe). Toutefois, si un seul des parents dispose d'un revenu imposable, il a droit à la pleine déduction pour enfant.
  - **l'autorité parentale n'est pas conjointe**:  
le parent qui exerce l'autorité parentale a droit à la pleine déduction pour enfant.

Notice 12: Imposition des familles (PDF, 205 Ko, 5 pages)

~~Notice 6: Séparation / divorce / concubinage (PDF, 146 Ko, 2 pages)~~

# Revenu d'activité

## Activité dépendante

Indemnités non comprises dans le salaire net (2020: page 30)

Ce sont les prestations que vous a versées votre employeur en plus de celles qui figurent déjà sur votre certificat de salaire aux chiffres 2.1, 2.3 et 3 à 10. Il peut s'agir d'avantages en nature (logement, restauration, etc.), de pourboires, ~~d'allocations pour enfant~~, de contributions en espèces pour les repas de midi pris au lieu de travail, etc. [En outre, vous devez déclarer les allocations pour enfants que vous a versées la caisse de compensation, et non votre employeur.](#)

## Revenus divers

### Contributions d'entretien / pensions alimentaires perçues (2020 : page 110)

#### **Prestations à déclarer**

- Les contributions d'entretien que vous avez perçues pour vous-même en raison de votre divorce ou séparation de fait ou judiciairement (p. ex. entretien de votre [l'ex-]conjoint-e)
- Les pensions alimentaires que vous avez perçues pour les enfants mineurs dont vous avez le droit de garde. Ne déclarez pas les prestations que vous avez reçues après le 18<sup>e</sup> anniversaire de votre enfant.

Les contributions d'entretien et les pensions alimentaires comprennent également les sommes versées par votre (ex-)conjoint-e pour couvrir vos frais d'entretien courant, tels que vos loyers, vos cotisations à une caisse d'assurance-maladie et vos impôts, ainsi que le logement (valeur locative) qu'il ou elle met gratuitement à votre disposition.

#### **Comment les pensions alimentaires pour enfants mineurs sont-elles imposées?**

- Vous ne vivez pas avec l'autre parent, dont vous êtes taxé-e séparément:
  - Vous devez déclarer les prestations dont vous avez bénéficié pour l'enfant dont vous avez la garde. Cessez de les déclarer dès que l'enfant est majeur.

#### **Vous vivez avec l'autre parent, dont vous êtes taxé-e séparément (concubinage):**

- Les prestations dont vous avez bénéficié pour l'enfant dont vous avez la garde ne sont imposées comme revenu que lorsqu'elles ont été versées dans le cadre d'une convention agréée par l'autorité de tutelle. Cessez de les déclarer dès que l'enfant est majeur.

#### **Comment sont imposées les contributions d'entretien que vous avez touchées en tant que personne divorcée ou séparée (de fait ou judiciairement)?**

- Ces contributions d'entretien sont imposées comme revenus.

Informations complémentaires:

Notice 12: [Imposition des familles](#) (PDF, 205 Ko, 5 pages)

[TaxInfo: Contributions d'entretien en cas de taxation séparée](#)

[Notice 6: Séparation / divorce / concubinage](#) (PDF, 146 Ko, 2 pages)

## Revenus non imposables (2020: page 113)

Par souci d'exhaustivité, vous devez déclarer le montant et la nature des revenus non imposables que vous avez perçus. Ces revenus ne sont pas imposés.

### Prestations complémentaires et allocations pour impotent

**Les allocations pour impotent** versées par l'AVS, l'AI ou l'assurance militaire, les rentes pour impotent versées par la SUVA et les prestations complémentaires reposant sur la loi fédérale sur les **prestations complémentaires** à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance invalidité ne sont pas imposables.

### [Prestations transitoires](#)

[Prestations versées en vertu de la loi sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés \(LPtra\) pour garantir le minimum vital aux chômeurs âgés jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de la retraite fixé pour l'AVS.](#)

### Revenus imposés en procédure de décompte simplifiée

Aucun impôt supplémentaire n'est perçu sur les revenus déclarés en procédure de décompte simplifiée.

Aucune déduction (frais professionnels, déduction pour couple à deux revenus) n'est accordée sur ces revenus. Elles sont déjà prises en compte par le biais du faible taux d'imposition à la source.

### Rentes et pensions étrangères non imposables

Les pensions de retraite et les rentes versées par une institution de prévoyance étrangère, ainsi que les prestations versées par un régime étranger d'assurance sociale sont en principe imposables en Suisse. Cf. [Rentes et pensions étrangères](#)

Toutefois, s'il s'agit d'une **pension de retraite ou d'une rente perçue en vertu d'un ancien contrat de travail étranger de droit public**, il est possible qu'une convention contre la double imposition en exclue l'imposition. Dans ce cas, elle n'est comptée que pour déterminer votre taux d'imposition.

Son exclusion de l'imposition en Suisse dépend de la convention contre la double imposition dont vous relevez. Ce point sera clarifié en procédure de taxation.

## Donations / avances d'hoirie

Vous devez déclarer les donations que vous avez versées et celles que vous avez reçues au cours de l'année fiscale en question.

Donation reçue (2020: page 121)

### **Avez-vous reçu une donation au cours de l'année fiscale en question?**

Si oui, veuillez fournir les informations suivantes:

- Nom et prénom du donateur ou de la donatrice
- Adresse
- Lien de parenté
- Date de la donation
- Montant en francs

Ces informations ne servent qu'à des fins de contrôle.

Seule une donation d'un bien immobilier sis dans le canton de Berne ou émanant d'une personne domiciliée dans le canton de Berne y est assujettie à l'impôt sur les donations.

L'imposition de la donation dépend de votre lien de parenté avec le donateur ou la donatrice. En effet, les donations ~~en faveur du conjoint ou de la conjointe~~ entre époux ou , du ou de la personnes liées par un partenariat enregistré ~~partenaire (partenariat enregistré) ou en faveur,~~ des descendant-~~e~~-s, des enfants du conjoint ou de la conjointe ou des enfants recueillis ne sont pas imposables.

L'impôt sur les donations est fixé dans le cadre d'une procédure spécifique.

[Notice pour déclarer une donation](#) (PDF, 188 Ko, 2 pages)

### **Comment déclarer la fortune que vous avez reçue en donation et les revenus qu'elle dégage dans votre déclaration d'impôt personnelle?**

Selon la nature des éléments reçus en donation, déclarez-les sous:

- Titres (comptes, actions, obligations, etc.)
- Autres éléments de fortune (véhicules, bijoux, objets d'art anciens, etc.)
- Immeubles de la fortune privée (bien-fonds reçu en donation)

## Éléments de fortune/titres

### Comptes bancaires et avoirs (2020: page 125)

Qu'est-ce que les comptes bancaires et les avoirs?

- Les comptes bancaires
- Les comptes postaux
- Les comptes d'épargne
- Les comptes courants
- Les dépôts à terme fixe
- Les comptes de dépôt
- Les livrets d'épargne
- Les dépôts de primes auprès d'assurances
- Les avoirs auprès de l'Intendance des impôts / compte de paiements anticipés
- Les parts aux fonds de rénovation (propriété par étage)
- Les parts au compte de gestion (propriété par étage)
- A ne pas indiquer ici: ~~les créances sur des prêts~~ [vos prêts et autres créances \(avoirs\), c'est-à-dire l'argent que vous avez prêté ou que l'on vous doit pour d'autres raisons](#)

#### **Nota bene**

Si vous joignez un relevé fiscal ou autre à votre déclaration d'impôt, **ne saisissez pas ici**, un par un, les éléments de fortune/les titres qui y figurent (reportez-vous à la rubrique «Relevés fiscaux ou autres»).

## Actions/papiers-valeurs

Valeur fiscale (2020 : page 132)

### Actions/papiers-valeurs cotés en bourse

Pour les titres dont le numéro de valeur figure dans la base de données, c'est la valeur fiscale au 31.12 qui est automatiquement insérée dans le champ.

La valeur fiscale au 31.12 de titres suisses ou étrangers négociés dans une bourse suisse est indiquée dans l'outil ICTax.

La valeur fiscale de titres suisses ou étrangers cotés auprès de bourses étrangères est le cours en vigueur le dernier jour de cotation de l'année en question.

### Papiers-valeurs suisses non cotés en bourse

La dernière valeur fiscale fixée par l'Intendance des impôts ~~pour l'année précédente~~ doit être indiquée pour les papiers-valeurs suivants (circulaire n° 28):

- Les actions non cotées
- Les parts de Sàrl
- Les parts de sociétés coopératives
- Les bons de participation
- Les bons de jouissance

### Papiers-valeurs étrangers non cotés en bourse

La valeur fiscale est la dernière valeur attestée ou connue.

## Prêts et autres créances (avoirs) (2020: page 137)

Déclarez ici:

- les prêts que vous avez consentis à titre privé-
- vos avances ou acomptes (p. ex. pour l'achat d'un bien immobilier)
- vos autres avoirs/créances privés

Vous trouverez des informations concernant les prêts accordés sur de la fortune commerciale dans Actifs immobilisés.

### **Valeur fiscale**

La valeur fiscale est le montant de la créance (valeur de l'avoir) au 31.12.

En cas de décès ou de départ à l'étranger, c'est le montant de la créance, c'est-à-dire de l'avoir, à la date du décès ou du départ.

### Créances (avoirs) garanties par hypothèque:

Si vous avez acheté un bien immobilier, mais que l'inscription au registre foncier n'était pas encore faite au 31.12 (ou autre date déterminante), vous devez déclarer la valeur officielle de ce bien dans vos avoirs, que vous ayez fini de payer ce bien ou pas.

TaxInfo: Transfert de propriété d'un immeuble



## Autres capitaux non déclarés ailleurs (2020: page 138)

Les éléments suivants doivent être déclarés ici:

### Les instruments financiers dérivés

#### **Les cryptomonnaies (bitcoins, etc.)**

– TaxInfo: Cryptomonnaies

~~— Les avoirs garantis par hypothèque et autres avoirs~~

~~Si un immeuble a été entièrement ou partiellement payé mais que l'inscription au registre foncier n'était pas encore faite au 31.12 ou à la date déterminante, l'acheteur doit déclarer sa valeur officielle comme avoir.~~

~~TaxInfo: Transfert d'immeubles~~

#### **Nota bene**

Si vous joignez un relevé (fiscal ou autre) à votre déclaration d'impôt, **ne saisissez pas ici**, un par un, les éléments de fortune/les titres qui y figurent (reportez-vous à la rubrique «Relevés fiscaux ou autres»).

Valeur fiscale <sup>(2020: page 140)</sup>

### **Instruments financiers dérivés**

La valeur fiscale au 31.12 de titres suisses ou étrangers négociés à la bourse suisse est indiquée dans l'outil ICTax.

La valeur fiscale de titres suisses ou étrangers cotés en bourse à l'étranger est le cours en vigueur le dernier jour de cotation de l'année en question.

### **Cryptomonnaies (bitcoins, etc.)**

La valeur fiscale est le cours du dernier jour de cotation de l'année en question.

TaxInfo: Cryptomonnaies

### **~~Avoirs garantis par hypothèque et autres avoirs~~**

~~La valeur fiscale est la valeur de l'avoir au 31.12.~~

~~TaxInfo: Transfert d'immeubles~~

### **Nota bene**

La valeur fiscale est la valeur au 31.12.

En cas de décès ou de départ à l'étranger, c'est la valeur à la date du décès ou du départ.

## Participations qualifiées (2020: page 148)

### **Vous détenez au moins 10% du capital social d'une société de capitaux ou d'une coopérative**

Déclarez ces parts ici au titre de participations qualifiées, qu'elles fassent partie de votre fortune privée ou de votre fortune commerciale. Pour celles qui constituent de la fortune commerciale, vous devez tenir un compte distinct. Vous trouverez des informations et un modèle de document pour le calcul dans l'article TaxInfo ci-dessous:

#### **Comment sont imposées les participations qualifiées?**

TaxInfo: [Procédure d'imposition partielle](#)

**Nota bene:** les participations que vous déclarez à cette rubrique ne doivent pas être déclarées à la rubrique «Actions / papiers-valeurs». [Si vous avez des titres qui ne sont pas cotés en Suisse, déclarez leur valeur fiscale \(fixée par l'Intendance des impôts\).](#)

## Immeubles et biens-fonds de la fortune privée

### Valeur officielle

La valeur officielle de l'immeuble est sa valeur fiscale, c'est-à-dire la valeur retenue pour l'imposition de votre fortune.

- La valeur officielle des **immeubles sis dans le canton de Berne** est fixée par l'Intendance des impôts. Si l'immeuble a dû être réévalué durant l'année fiscale, l'Intendance des impôts vous communique sa nouvelle valeur officielle. Dans ce cas, il est possible que la valeur officielle déjà indiquée dans votre déclaration d'impôt soit l'ancienne. Si vous êtes dans ce cas, indiquez la nouvelle valeur officielle valable dans le champ «Valeur officielle corrigée».
- La valeur officielle des **immeubles sis dans un autre canton** est fixée par le canton en question.
- Pour les **immeubles sis à l'étranger**, déclarez une valeur officielle de 70% du prix d'achat.

#### Nota bene

C'est en principe le propriétaire de l'immeuble qui est imposé sur sa valeur officielle.

Règles particulières:

Usufruit/droit de jouissance

Droit d'habitation

Notez que ces droits ne sont désormais pris en compte que s'ils sont inscrits au registre foncier.

#### Droit d'habitation (2020 : page 153)

Si l'immeuble est grevé d'un droit d'habitation, c'est au propriétaire, et non au titulaire du droit, de déclarer sa valeur officielle.

Cependant, le propriétaire a droit à une déduction pour la diminution de valeur due au droit d'habitation.

#### Déduction sur la valeur officielle pour le droit d'habitation

x fois la valeur locative (cantonale)	Age du titulaire du droit d'habitation au 31.12. de l'année fiscale
20	≤ 30
18	31 - 40
16	41 - 50
13	51 - 60
9	61 - 70
6	71 - 80
4	≥ 81

Si plusieurs personnes sont titulaires d'un droit d'habitation, la déduction se calcule selon l'âge de la plus jeune.

Indiquez la valeur officielle moins la déduction dans le champ «Valeur officielle corrigée».

**Exemple**

Age du titulaire du droit d'habitation: 68 ans		
Valeur locative (cantonale) pour l'ayant droit: 5500 CHF		
Valeur officielle	CHF	250 000
moins 9 x 5500 CHF	CHF	- 49 500
Valeur officielle compte tenu du droit d'habitation	CHF	200 500

## Autres revenus immobiliers non déclarés ailleurs

### Installations photovoltaïques (2020: page 164)

~~Les revenus~~ Tous les revenus tirés d'une installation photovoltaïque ~~e la fourniture d'énergie à l'exploitant du réseau (rétribution du courant injecté)~~ doivent être déclarés comme tels, quelle que soit leur forme (rétribution unique, à prix coûtant ou au prix du marché) ~~du revenu tiré d'une installation photovoltaïque~~. Si l'exploitant du réseau déduit le coût de votre consommation d'énergie de la rétribution qu'il vous verse, vous devez quand même déclarer la **rétribution avant déduction**, et non pas le montant net que vous verse l'exploitant du réseau.

Votre consommation d'énergie constitue en effet des frais d'entretien courant non déductibles.

~~Taxinfo:~~ Installations photovoltaïques

### Subventions et prestations d'assurance (2020 : page 165)

#### **Subventions**

Déclarez les subventions dont vous avez bénéficié, comme celles versées par le service de conservation des monuments historiques ou pour une construction efficace au plan énergétique. ~~La rétribution unique et la rétribution à prix coûtant (RPC) sont aussi des subventions. Vous devez les~~ Elles doivent être indiquées dans la déclaration d'impôt de l'année fiscale durant laquelle vous en avez acquis le droit ~~durant laquelle est né le droit à la rétribution~~ (date de la décision).

#### **Prestations d'assurance**

Déclarez les prestations que vous ont versées des assurances pour indemniser des dommages causés à votre bâtiment ou immeuble.

## Frais immobiliers

### Frais d'entretien effectifs (2020: page 169)

Si vous n'avez **pas** choisi la déduction forfaitaire, vous pouvez déclarer les frais suivants:

- Frais d'entretien (maintenant la valeur)
- Frais d'investissements destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement
- Frais de démolition en vue d'une construction de remplacement
- Frais de conservation des monuments historiques

Vous trouverez des précisions sur les frais déductibles dans l'article ci-dessous:

TaxInfo: [Frais immobiliers](#)

Seuls les frais qui vous ont été **facturés durant la période fiscale** sont déductibles (la date de la facture faisant foi).

Déclarez l'intégralité de vos frais, sans retrancher la part payée par des tiers. Ces sommes doivent être déclarées séparément en tant que subventions et prestations d'assurance.

Vous pouvez aussi déclarer la somme globale de vos frais effectifs, à condition de joindre la liste de toutes vos factures à votre déclaration d'impôt.

#### **Propriété par étage**

~~En cas de propriété par étage (droit exclusif), référez-vous à la [page 169](#) pour déclarer les frais afférents aux [parties communes](#), comme la cage d'escalier, l'ascenseur, le garage, etc. S'il y a un [alarme incendie](#) (frais communs) et à la partie privative et les contributions au fonds de rénovation et de réparation, les contributions que vous y avez versées sont également déductibles.~~

[TaxInfo: Fonds de rénovation d'une communauté de propriétaires d'étages faisant partie de la fortune privée](#)

Solde des frais de mesures d'économie d'énergie (nouveau)

Si les investissements que vous avez réalisés pour économiser de l'énergie et ménager l'environnement ou les frais de démolition que vous avez engagés en vue d'une reconstruction n'ont pas pu être intégralement déduits de vos revenus la dernière fois, vous pouvez déclarer le reste (solde de frais) ici. Vous trouverez le montant à déclarer sur votre dernière décision de taxation, à la rubrique *Remarques*.

Taxinfo: Conditions de report de frais immobiliers les années fiscales suivantes



## Frais professionnels

### Frais de déplacement en transports publics (2020: page 179)

Si vous empruntez les transports publics (p. ex. le train, le tram ou le bus) pour vous rendre sur votre lieu de travail, vous avez le droit de déduire les dépenses correspondantes.

TaxInfo: [Crise du coronavirus - conséquences sur les frais professionnels ~~de 2020~~](#)

#### La déduction des frais de déplacement est plafonnée!

Si votre employeur vous a fourni un abonnement général (AG) ou un abonnement de parcours dont vous n'avez pas besoin pour votre activité professionnelle, sa valeur est indiquée comme **élément salarial** dans le **certificat de salaire** (chiffre 2.3) et la case F n'est pas cochée. Il en va de même lorsque votre employeur vous verse une indemnité pour vos frais de déplacement (trajets domicile/lieu de travail).

Dans ces cas, vos frais de déplacement sont à la charge de votre employeur et cette participation constitue du salaire imposable. Vous pouvez toutefois faire valoir les frais de déplacement que vous auriez engagés s'ils n'avaient pas été à la charge de votre employeur, ou si ce dernier ne vous les avait pas remboursés, mais seulement à concurrence du coût des transports publics.

#### **Nota bene**

##### **Abonnement général (AG) nécessaire pour des raisons professionnelles**

Si votre employeur vous procure un AG dont vous avez besoin pour votre travail, cela est indiqué dans le certificat de salaire (la case F est cochée). Dans ce cas, vous n'avez pas le droit de déduire des frais de déplacement en transports publics

## Frais de déplacement en véhicule privé (2020: 180)

En principe, vous ne pouvez déduire les frais que vous engagez pour vous rendre au travail qu'à hauteur du coût des trajets en transports publics.

La déduction des frais de déplacement est plafonnée!

Si vous avez utilisé votre voiture pour vous rendre au travail en 2021, vous pouvez déclarer les frais occasionnés par chacun de ces trajets. ~~Afin de tenir compte de la situation particulière liée à la crise du coronavirus, nous considérons que l'ensemble de la population n'avait~~ En raison de la crise du coronavirus, l'Intendance des impôts ne vous demandera exceptionnellement aucune preuve que vous n'avez aucune possibilité acceptable d'emprunter les transports publics ~~durant certaines périodes de l'année 2020. Vous trouverez des informations détaillées sur ce sujet dans l'article ci-dessous:.~~

TaxInfo: Crise du coronavirus - conséquences sur les frais professionnels de 2020

~~En dehors de cette réglementation exceptionnelle, vous ne pouvez déclarer les frais d'utilisation de votre véhicule privé pour vous rendre au travail que si l'une des raisons suivantes s'applique:~~

- ~~— le trajet de votre domicile à votre lieu de travail n'est pas desservi par les transports publics;~~
- ~~— vous ne pouvez pas emprunter les transports publics en raison d'une maladie ou d'une infirmité;~~
- ~~— votre domicile ou votre lieu de travail est considérablement éloigné de l'arrêt le plus proche;~~
- ~~— vous gagnez plus d'une heure par jour en vous déplaçant en véhicule privé plutôt qu'en transports publics.~~

**Qu'en est-il si vous disposez d'une voiture de service?**

TaxInfo: Voiture de service fournie dans le cadre d'une activité salariée

## Autres frais professionnels

### Déduction forfaitaire des autres frais professionnels (2020: page 185)

La déduction forfaitaire se monte à 3% de votre salaire net indiqué sur le certificat de salaire. Elle est au moins égale à 2000 francs et ne peut pas dépasser 4000 francs. Ce montant est automatiquement calculé lors de la taxation.

#### Nota bene

Si vous optez pour la **déduction forfaitaire**, vous ne **pouvez pas** faire valoir de frais effectifs.

#### Sauf:

- vos frais de restitution, à votre employeur, de vos participations de collaborateur
- la contribution fédérale à un examen fédéral que vous avez reversée à votre employeur
- vos cotisations d'adhésion à des associations professionnelles **(uniquement dans le cadre de l'imposition cantonale et communale, car ces frais sont compris dans la déduction forfaitaire fédérale)**.
- ~~vos frais de restitution, à votre employeur, de participations de collaborateur~~
- ~~la contribution fédérale à un examen fédéral que vous avez reversée à votre employeur~~

## Déductions

### Cotisations aux piliers 2 et 3a et cotisations AVS/AI/APG versées en l'absence d'activité professionnelle

Cotisations au pilier 3a (prévoyance liée) (2020: page 192)

Les cotisations périodiques versées au pilier 3a dans le cadre de la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) sont déductibles des revenus.

Pour l'année fiscale 2020, le montant des cotisations est plafonné comme suit:

- le montant annuel maximal pour les **personnes affiliées à une institution de prévoyance du 2<sup>e</sup> pilier est de 688326 francs**;
- le montant annuel pour les **personnes qui ne sont pas affiliées à une institution de prévoyance du 2<sup>e</sup> pilier** s'élève à **20% de leur revenu du travail**, dans la limite de **34 416128 francs**. Votre revenu du travail est égal à la somme des revenus que vous tirez de vos activités lucratives dépendante (salaire brut, déduction faite des cotisations AVS/AI/APG/AC) et indépendante (solde du compte de résultats, déduction faite de vos cotisations AVS/AI/APG personnelles).

Vous pouvez cotiser au pilier 3a jusqu'à l'âge de 69 (pour les femmes) ou de 70 ans (pour les hommes) tant que vous touchez un revenu d'une activité lucrative ou un revenu de remplacement (service militaire, indemnités journalières de l'assurance chômage, maladie, accidents et invalidité).

#### **Nota bene**

Les cotisations au **pilier 3a** ne sont prises en compte que si vous **joignez les attestations** que vous a remises votre banque ou votre compagnie d'assurance.

Le montant pris en compte figurera sur la décision de taxation.

TaxInfo: 3<sup>e</sup> pilier a

## Frais de maladie et d'accident (2020: page 204)

Vous pouvez déclarer l'intégralité des frais de maladie et d'accident qui vous ont été **facturés au cours de l'année fiscale** et **que vous avez supportés vous-même (non couverts ~~qui n'ont pas été réglés~~** par votre caisse d'assurance-maladie ou autre). Seule la part de ces frais qui est supérieure à la participation individuelle est déductible; cette participation individuelle est égale à 5% de votre revenu net. Celui-ci est égal à votre revenu brut moins vos charges et les déductions générales.

Le montant de votre participation individuelle sera automatiquement calculé lors de la taxation et figurera sur la décision de taxation qui vous sera notifiée.

### Frais de maladie et d'accident déductibles

- Frais engagés pour votre propre santé
- Frais engagés pour la santé des enfants pour lesquels vous pouvez prétendre à la déduction pour enfant (les autres déclarent eux-mêmes leurs frais de maladie et d'accident)
- Frais engagés pour la santé des personnes dont vous avez la charge

### Définition des frais de maladie et d'accident déductibles

Les frais déductibles sont ceux que vous avez **vous-même engagés** pour des traitements médicaux, c'est-à-dire des mesures de préservation et de rétablissement de la santé physique ou mentale, notamment les **traitements par un médecin**, les hospitalisations, les médicaments, les vaccinations, les appareils médicaux, les lunettes et lentilles de contact ou les thérapies.

Les personnes souffrant de la **maladie cœliaque** ont droit à une **déduction forfaitaire de 2500 francs** par an, à condition de fournir un certificat médical.

#### Nota bene

Les frais suivants ne sont **pas déductibles**:

- Frais sans lien direct avec une maladie (p. ex. frais de transport chez le médecin, frais de visite);
- Frais de traitement préventif ou favorisant le bien-être physique (p. ex. abonnement à un centre de mise en forme, médicaments non prescrits par un médecin).

Les primes d'assurance-maladie ne doivent **pas** être **déclarées** au titre de frais de maladie.

TaxInfo: Frais de maladie et d'accident

TaxInfo: Séjour en foyer pour personnes âgées ou en foyer médicalisé